

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au à l'hôtel de ville situé au 26 rue de la Rivière à Bedford à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : [richard.joyal@ville.bedford.qc.ca](mailto:richard.joyal@ville.bedford.qc.ca) afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2026

Ouverture de la séance

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour

#### **2. Première période de questions**

#### **3. Approbation des procès-verbaux**

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026

#### **4. Affaires des membres du conseil et tour de table**

4.1 Tour de table des membres du conseil

4.2 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de procéder à la réfection de la route 202

#### **5. Règlements**

#### **6. Administration générale et finances**

6.1 Autorisation de paiement des déboursés pour le mois d'avril 2026

6.2 Autorisation de paiement – Budget révisé 2026 OHBM

6.3 Autorisation de paiement à la suite de la contribution financière (PRHLM)

6.4 Demande d'exemption de taxes foncières pour le 213, rue Rivière – Maison de la Famille des Frontières

6.5 Autorisation de signature d'une transaction – Expropriation d'une servitude de conduite d'eau souterraine sur le lot 6 559 831 du cadastre du Québec

#### **7. Aménagement et urbanisme**

7.1 Dépôt du registre des permis du mois d'avril 2026

7.2 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 27 avril 2026

7.3 PIIA – 165, Principale – Enseigne

7.4 PIIA – 104, Principale – Rénovation

7.5 PIIA – 187, Rivière – Rénovation et galerie

7.6 PIIA – Rue Leclair – Nouveau 4 plex

7.7 PIIA – 189, rue de la Rivière – Rénovations

7.8 Dérogation Mineure – 8, Taylor – Régularisation marges de reculs

7.9 Dérogation Mineure – 15, Bernier – Agrandissement de garage

7.10 Dérogation mineure 16, Élisabeth – Nouvelle information pour la demande

#### **8. Loisirs, culture et vie communautaire**

8.1 Demande d'autorisation – Barrages routiers pour le RePaire Espace collectif pour l'apprentissage en famille

8.2 Acquisition d'un écran numérique pour l'aréna de Bedford

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au à l'hôtel de ville situé au 26 rue de la Rivière à Bedford à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : [richard.joyal@ville.bedford.qc.ca](mailto:richard.joyal@ville.bedford.qc.ca) afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

## **9. Service des travaux publics et services techniques**

- 9.1 Autorisation de paiement du décompte No.5 No.6 et No.7 pour le remplacement de la prise d'eau brute lot 2 (Usine de filtration)
- 9.2 Autorisation de signature de l'addenda à l'entente industrielle relative à l'utilisation des ouvrages de traitement des eaux usées entre la Ville de Bedford et JTEKT
- 9.3 Octroi de contrat de gré à gré – Remplacement des vannes des pompes d'eau de lavage
- 9.4 Octroi du contrat – Réfection des rues Philipsburg, Taylor, Dutch et Best (phase 2)
- 9.5 Octroi d'un contrat de surveillance des travaux pour la réfection des rues Philipsburg, Taylor, Dutch et Best (Phase 2)
- 9.6 Octroi d'un contrat pour le contrôle des matériaux sur les travaux de réfection des rues Philipsburg, Taylor, Dutch et Best (phase 2)

## **10. Service incendie et sécurité publique**

### **11. Ressources humaines**

- 11.1 Liste des embauches au 5 mai 2026
- 11.2 Embauche au poste de trésorière adjointe
- 11.3 Autorisation de signature d'une entente – Fin d'emploi

### **12. Dépôt de correspondance**

- 12.1 Dépôt du Procès-verbal Zone-Éco 10 février 2026 (Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome Missisquoi)
- 12.2 Dépôt du Procès-verbal Zone-Éco 10 mars 2026 (Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome Missisquoi)

### **13. Deuxième période de questions**

### **14. Levée de la séance**

- 14.1 Levée de la séance



**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue à l'hôtel de ville, situé au 26, rue de la Rivière, à Bedford, le mardi 5 mai 2026 à 19 h 00

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Suzanne Plouffe
Pierre Le Blanc	Richard Fournier
Yvette Tétreault Lapointe	Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Sont également présents : Richard Joyal, directeur général et trésorier  
et Bianca Summerside, adjointe administrative

26-05-138

**Ouverture de la séance**

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil ouvre la séance à 19h00.

ADOPTÉE

26-05-139

**Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil adopte l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Ajout en affaires nouvelles :

13.1 Autorisation de tenue d'événement – Truck n Roll En Cœur

ADOPTÉE

N.M.

**Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 1<sup>er</sup> mai sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi.

Deux (2) citoyens se sont prévalus de la période de questions concernant les sujets suivants

- Dérogation mineur du 16, rue Elisabeth
- PIIA – Lot 5 603 254 rue Leclair – Nouveau 4 plex

26-05-140

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026**

Considérant que chacun des membres du conseil a eu accès au procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026, conformément à la Loi;

Considérant les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

26-05-140  
(Suite)

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026.

ADOPTÉE

N.M

**Tour de table des membres du conseil**

26-05-141

**Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de procéder à la réfection de la route 202**

Considérant que le tronçon de la route 202 situé entre Stanbridge East et la Ville de Bedford est dans un état de dégradation avancé;

Considérant que cette portion de route avait été auscultée à l'automne 2019 afin de continuer les travaux qui avaient été effectués sur le tronçon entre Dunham et Stanbridge East sur cette même route en prévision de travaux majeurs dans un avenir rapproché;

Considérant que ces travaux majeurs ont été repoussés depuis déjà près de 5 ans et que la détérioration en est devenue dangereuse;

Considérant que cette portion de route comporte de nombreux nids-de-poule et irrégularités (affaissements, fissures majeures, accumulation d'eau, etc.) qui compromettent la sécurité des usagers;

Considérant que la limite de vitesse y est fixée à 90 km/h, ce qui accentue les risques d'accidents en raison de l'état actuel de la chaussée;

Considérant que cette route constitue un axe de circulation important pour les citoyens, les travailleurs, les services d'urgence et le transport régional;

Considérant que cette route constitue un axe de circulation important pour les touristes et les citoyens qui visitent les attraits et les événements de notre belle région;

Considérant que cette route constitue un axe de circulation important pour les cyclistes et les motocyclistes dont les fissures majeures sont particulièrement dangereuses;

Considérant qu'il est du devoir de la Ville de veiller à la sécurité de ses citoyens sur les infrastructures qu'ils utilisent;

Considérant qu'il est de la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec d'assurer l'entretien et la sécurité du réseau routier sous sa juridiction;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Richard Fournier  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil demande officiellement au ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec de procéder dans les plus brefs délais à la réfection complète du tronçon de la route 202 entre Stanbridge East et la Ville de Bedford.

Que cette demande soit motivée par des considérations de sécurité publique et de maintien d'un réseau routier adéquat.

Que copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec ainsi qu'à la députée Madame Isabelle Charest pour appui et suivi.

ADOPTÉE

26-05-142

**Autorisation de paiement des déboursés pour le mois d'avril 2026**

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil adopte la liste des déboursés au 5 mai 2026, au montant de 547 927,72 \$ présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 1<sup>er</sup> mai 2026.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

26-05-143

**Autorisation de paiement – Budget révisé 2026 OHBM**

Considérant que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a communiqué le 3 mars 2026 et le 30 mars 2026 pour le budget révisé de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi pour l'année 2026, la contribution de la Ville passant de 29 540\$ à 29 691\$;

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe  
Appuyé par la conseillère Yvette Tétreault-Lapointe  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil approuve le budget révisé de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi en date du 3 mars 2026 et le 30 mars 2026 et accepte le montant de la contribution révisée de la Ville au montant de 29 691 \$.

Que ce conseil autorise le paiement du montant supplémentaire dû soit, de 151 \$.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

26-05-144

**Autorisation de paiement à la suite de la contribution financière (PRHLM)**

Considérant que la Ville de Bedford a été saisie d'une demande de contribution dans le cadre du Programme de rénovation majeur de l'immeuble situé au 100 et 200, rue Habitat à Bedford (PRHLM);

Considérant que la Société d'habitation du Québec (SHQ) s'assurera de mettre à la disposition des municipalités concernées par des projets du Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM) sur leur territoire toutes les sommes nécessaires au financement adéquat de leur contribution municipale auxdits projets, le tout, selon des modalités de financement et de remboursement qui demeurent à définir;

Considérant la résolution numéro 24-10-304 de la Ville de Bedford;

Proposé par le conseiller Richard Fournier  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette  
Et résolu à l'unanimité

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la contribution municipale équivalant à 10% du coût total du projet est de 209 387,94\$ à verser à l'Office d'Habitation de Brome-Missisquoi.

D'approprier à même l'excédent de fonctionnement non affecté la somme de 209 387,94 \$ pour le paiement de cette dépense.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

26-05-145

**Demande d'exemption de taxes foncières pour le 213, rue Rivière – Maison de la Famille des Frontières**

Considérant que l'organisme Maison de la Famille des Frontières a soumis à la Commission municipale du Québec une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes pour l'immeuble situé au 213, rue Rivière à Bedford;

Considérant que la Commission municipale du Québec, conformément à la Loi sur la fiscalité municipale, peut accorder une reconnaissance dont découle une exemption aux fins des taxes foncières;

Considérant qu'avant d'accorder une reconnaissance, la Commission municipale du Québec consulte la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé l'immeuble visé par la demande;

Considérant que la Maison de la Famille des Frontières a pour mission d'accompagner, de soutenir et d'outiller les familles ayant des enfants de 0 à 17 ans, dans un milieu chaleureux, inclusif et respectueux;

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe

Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Bedford déclare n'avoir aucune objection à la confirmation de la reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières de l'organisme la Maison de la Famille des Frontières, pour l'immeuble situé au 213, rue Rivière à Bedford.

ADOPTÉE

26-05-146

**Autorisation de signature d'une transaction – Expropriation d'une servitude de conduite d'eau souterraine sur le lot 6 559 831 du cadastre du Québec**

Considérant la résolution numéro 24-04-115 concernant l'octroi d'un mandat relatif à l'expropriation d'une servitude de conduite d'eau souterraine sur le lot 6 559 831 du cadastre du Québec ;

Considérant qu'un règlement est intervenu dans ce dossier ;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la transaction à intervenir entre la Ville de Bedford et Jean Keurentjes ;

Proposé par le conseiller Richard Fournier

Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise Monsieur Richard Joyal, directeur général et trésorier, à signer pour et au nom de la Ville de Bedford la transaction à intervenir avec Jean Keurentjes pour l'expropriation d'une servitude de conduite d'eau souterraine sur le lot 6 559 831 du cadastre du Québec.

De payer la somme de 29 904,98 \$ à l'ordre de Dunton Rainville En Fidéicommiss couvrant tous les frais relatifs à ce litige.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

N.M

**Dépôt du registre des permis du mois d'avril 2026**

- N.M                    **Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 27 avril 2026**
- 26-05-147            **PIIA – 65, Principale – Enseigne**
- Considérant la demande soumise afin d'approuver l'installation d'une enseigne circulaire en projection suspendue sur un support existant ;
- Considérant que l'enseigne semble de bonne qualité ;
- Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12
- Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac  
Et résolu à l'unanimité
- Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.
- ADOPTÉE
- 26-05-148            **PIIA – 104, Principale – Rénovation**
- Considérant la demande soumise visant des rénovations extérieures afin de réaménager l'immeuble pour y faire 6 logements et rapetisser 2 espaces commerciaux;
- Considérant que la demande est basée sur les plans produits par Jean-Benoît Bourdeau, architecte, de son dossier 26-004;
- Considérant que le nouvel escalier latéral sera fait de bois traité brun afin de permettre un accès au rez-de-chaussée;
- Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12
- Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe  
Appuyé par le conseiller Richard Fournier  
Et résolu à l'unanimité
- Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.
- ADOPTÉE
- 26-05-149            **PIIA – 187, Rivière – Rénovation et galerie**
- Considérant la demande soumise afin de permettre le remplacement du revêtement extérieur par du vinyle de couleur sable;
- Considérant que la demande vise également à construire une galerie sur toute la largeur de l'immeuble, avec un toit recouvert de tôle verte comme la résidence;
- Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;
- Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Yvette Tétreault-Lapointe  
Et résolu à l'unanimité
- Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.
- ADOPTÉE

26-05-150

**PIIA – Lot 5 603 254 rue Leclair – Nouveau 4 plex**

Considérant la demande afin d'autoriser la construction d'un immeuble de quatre logements;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Considérant que la demande que la demande est basée sur les plans de Virginie Hufty-Boissonneault, architecte, de son dossier 2026-28;

Considérant que la demande inclue l'installation d'un revêtement de style Board & Batten installé verticalement;

Considérant que la demande inclue l'installation d'un revêtement de déclin de vinyle posé à l'horizontale;

Considérant que le comité juge l'agencement des matériaux sans inspiration;

Considérant que l'apparence proposée de l'immeuble ne cadre pas avec les immeubles bâtis du secteur;

Proposé par le conseiller Richard Fournier  
Appuyé par la conseillère Suzanne Plouffe  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil refuse, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

26-05-151

**PIIA – 189, rue Rivière – Rénovations**

Considérant la demande soumise afin de permettre le remplacement du revêtement de la toiture de la galerie avant et de la véranda arrière par de la tôle Vicwest couleur gris anodisé;

Considérant que le projet s'agencera bien avec la maison existante;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

26-05-152

**Dérogation Mineure – 8, Taylor – Régularisation marges de reculs**

Considérant la demande soumise afin de régulariser la marge de recul avant de 7.4 mètres d'une résidence construite en 1973;

Considérant la demande soumise afin de régulariser la marge de recul latérale droite de 0.69 mètre d'une résidence construite en 1973;

Considérant la demande soumise afin de régulariser la marge de recul droite de 0.82 mètre d'une remise;

Considérant le règlement de zonage 699-11, dans la zone RA-3, exige une marge avant de 7.6 mètres et une marge latérale de 1.5 mètre pour la résidence;

Considérant que le règlement exige également une marge latérale de 1 mètre pour les bâtiments accessoires à l'article 144.

26-05-152  
(Suite)

Considérant que la résidence fut construite en 1973;

Considérant que d'accorder la demande ne cause pas de préjudice au voisinage;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil municipal accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

26-05-153

**Dérogation Mineure – 15, Bernier – Agrandissement de garage**

Considérant la demande soumise afin de permettre l'agrandissement d'un garage afin que ce garage ait une superficie totale de 133.4 m<sup>2</sup>;

Considérant que l'article 145 du règlement de zonage 699-11 autorise une superficie maximale de 60m<sup>2</sup> ;

Considérant la superficie importante de la propriété;

Considérant que d'accorder la demande ne cause pas de préjudice au voisinage;

Proposé par le conseiller Richard Fournier  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil municipal accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

26-05-154

**Dérogation mineure 16, Élisabeth – Nouvelle information pour la demande**

Considérant la demande soumise afin de permettre l'aménagement d'un espace de stationnement en façade de la résidence à construire;

Considérant que la demande est basée sur les plans fournis par le demandeur;

Considérant que la demande déroge à l'article 87 du règlement de zonage spécifiant qu'un stationnement peut être situé en cours avant à la condition de ne pas être situées face à la façade principale;

Considérant que la surface importante de pavage qui aurait lieu sur la propriété advenant une acceptation de la demande;

Considérant qu'une cour avant complètement pavée ne serait visuellement pas attrayante;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Suzanne Plouffe  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil municipal refuse, tel que recommandé par le CCU, la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

26-05-155

**Demande d'autorisation – Barrages routiers pour le RePaire Espace collectif pour l'apprentissage en famille**

Considérant que le RePaire espace collectif pour l'apprentissage en famille souhaite tenir deux barrages routiers à l'extrémité du pont Zéphyr-Falcon, à l'intersection de la rue de l'Église et de la rue du Pont, et qu'à cette fin, l'organisme sollicite l'autorisation de la Ville pour les dates suivantes :

- 15 août 2026 de 9h00 à 16h00;
- 16 août 2026 de 9h00 à 16h00;

Considérant que l'organisme contribue à l'amélioration des conditions de socialisation et d'éducation des familles offrant l'école à la maison à leurs enfants ainsi qu'une vocation communautaire aux ateliers présentés à leurs participants;

Considérant que l'organisme le RePaire Espace collectif pour l'apprentissage en famille souhaite récolter les fonds nécessaires pour organiser des sorties éducatives et culturelles à ses membres; pour l'apprentissage en famille;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Yvette Tétreault-Lapointe  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise le RePaire Espace collectif pour l'apprentissage en famille à tenir les barrages routiers à l'extrémité du pont Zéphyr-Falcon, à l'intersection de la rue de l'Église et de la rue du Pont le 15 et 16 août prochain et ce, pour fin de collecte de fonds.

ADOPTÉE

26-05-156

**Acquisition d'un écran numérique pour l'aréna de Bedford**

Considérant que la Ville de Bedford doit procéder au remplacement du tableau indicateur à l'aréna;

Considérant la proposition reçue afin de remplacer ce tableau par un écran numérique de 14 pi 9 po x 8 pi 2 po;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par le conseiller Richard Fournier  
Et résolu à l'unanimité

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal procède à l'acquisition d'un nouvel écran numérique auprès de Libertelevision (Contrôle Concept Dynamique – NUMMAX), pour un montant de 79 696\$, excluant les taxes applicables.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

26-05-157

**Autorisation de paiement du décompte No.5 No.6 et No.7 pour le remplacement de la prise d'eau brute lot 2 (Usine de filtration)**

Considérant l'octroi d'un contrat à « PRONEX GÉNIE CIVIL » pour les travaux de remplacement de la prise d'eau brute / Lot 2 (Usine de filtration), et ce, en vertu de la résolution 25-08-268 et pour un montant de 1 686 884,46\$ incluant les taxes ;

Considérant le paiement du décompte No.1 pour les travaux réalisés jusqu'au 30 septembre 2025 pour un montant de 458 473,52\$ incluant les taxes ;

26-05-157  
(Suite)

Considérant le paiement du décompte No.2 pour les travaux réalisés jusqu'au 24 octobre 2025, et ce, en vertu de la résolution 25-11-355 pour un montant de 299 959,21\$ incluant les taxes ;

Considérant le paiement du décompte No.3 pour les travaux réalisés jusqu'au 30 novembre 2025, et ce, en vertu de la résolution 25-12-394 pour un montant de 634 163,88\$ incluant les taxes ;

Considérant le paiement du décompte No.4 pour les travaux réalisés jusqu'au 31 décembre 2025, et ce, en vertu de la résolution 26-01-17 pour un montant de 51 496,51\$ incluant les taxes ;

Considérant la vérification du décompte No.5 pour les travaux réalisés jusqu'au 25 mars 2026 et la recommandation de paiement faites par « BRUSER » pour un montant de 153 139,51\$ incluant les taxes;

Considérant la vérification du décompte No.6 pour les travaux réalisés jusqu'au 30 avril 2026 et la recommandation de paiement faites par « BRUSER » pour un montant de 70 862,09\$ incluant les taxes;

Considérant la vérification du décompte No.7 pour la libération de la première retenue de 5% à la suite de la réception provisoire et la recommandation de paiement faites par « BRUSER » pour un montant de 92 671,93\$ incluant les taxes;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise le paiement du décompte No.5 No.6 No.7 à « PRONEX GÉNIE CIVIL » au montant de 316 673,53\$ (incluant les taxes applicables).

« Je, directeur général et trésorier de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

26-05-158

**Autorisation de signature de l'addenda à l'entente industrielle relative à l'utilisation des ouvrages de traitement des eaux usées entre la Ville de Bedford et JTEKT**

Considérant la nécessité de conclure une nouvelle entente entre la Ville de Bedford et l'entreprise JTEKT relativement à l'utilisation des ouvrages de traitement des eaux usées ;

Considérant qu'il est actuellement difficile de fixer les charges journalières moyennes et maximales de l'entreprise, puisqu'il y a des écarts inexplicables qui génèrent une non-conformité ;

Considérant la bonne foi de l'entreprise JTEKT et les discussions avec la Ville ;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'addenda à ladite entente ;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise le maire, Claude Dubois, et son directeur général, Richard Joyal à signer l'addenda à l'entente industrielle relative à l'utilisation des ouvrages de traitement des eaux usées entre la Ville de Bedford et JTEKT.

ADOPTÉE

26-05-159

**Octroi de contrat de gré à gré – Remplacement des vannes des pompes d'eau de lavage**

Considérant que la Ville de Bedford doit procéder au remplacement d'une vanne d'arrêt sur l'une des pompes d'eau de lavage, celle-ci étant brisée et présentant une fuite, ce qui la rend inutilisable;

Considérant que ce modèle de vanne est en place depuis la mise en service des installations, soit vers 1991;

Considérant l'âge et l'état des équipements, la Ville a pris la décision de remplacer les deux vannes, puisque les frais de mobilisation étant relativement élevés, il est plus judicieux d'effectuer les deux remplacements en une seule intervention, d'autant plus que la seconde vanne présente également un risque de défaillance à court terme;

Considérant cette dépense avait été préalablement approuvée dans le cadre de l'élaboration du budget 2026, et les fonds nécessaires sont disponibles;

Considérant que la Ville a sollicité des soumissions auprès de deux fournisseurs;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Et résolu à l'unanimité

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat de gré à gré à CWA Mécanique de Procédé pour le remplacement des deux vannes des pompes d'eau de lavage, pour un montant de 22 143,00\$, excluant les taxes applicables.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

26-05-160

**Octroi du contrat – Réfection des rues Philipsburg, Taylor, Dutch et Best (phase 2)**

Considérant que la Ville de Bedford désire faire la réfection des rues Philipsburg, Taylor, Dutch et Best (phase 2) en 2026 ;

Considérant que pour ce faire, le devis d'appel d'offres BED20260416 a été déposé sur le SEAO en procédant par un appel d'offres publics ;

Considérant que deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission dans le cadre de cette démarche, soit :

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>PRIX TOTAL</b> (incluant les taxes)
Bertrand Ostiguy inc.	2 598 435,00\$
Excavation St-Pierre et Tremblay inc.	2 637 383,36\$

Considérant que la firme Tetra Tech QI inc. a analysé les soumissions et qu'elles ont été jugées conformes;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Yvette Tétreault-Lapointe  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil octroie un contrat de 2 598 435,00\$ (incluant les taxes applicables) à Bertrand Ostiguy inc. pour la réfection des rues Philipsburg, Taylor, Dutch et Best (phase 2), selon les modalités du devis d'appel d'offres BED20260416 (51447TT) et du bordereau de soumission dûment complété.

26-05-160  
(Suite)

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

26-05-161

**Octroi d'un contrat de surveillance des travaux pour la réfection des rues Philipsburg, Taylor, Dutch et Best (Phase 2)**

Considérant que la Ville de Bedford a octroyé un contrat à un entrepreneur pour la réfection des rues Philipsburg, Taylor, Dutch et Best (Phase 2) ;

Considérant que la Ville de Bedford en tant que maître de l'ouvrage, doit s'assurer de nommer un maître d'œuvre qui la représentera sur le chantier de construction et qui aura la responsabilité de surveiller l'ensemble des travaux ;

Considérant que la Ville de Bedford a publié l'appel d'offre public BED20260421 sur SEAO;

Considérant que quatre (4) offres ont été reçues et que trois (3) offres sont jugées conformes ;

Considérant que les trois (3) offres conformes ont été analysées par un comité d'évaluation selon les critères d'évaluation mentionnés dans la section « Instructions aux soumissionnaires » de l'appel d'offres BED20260421 ;

Considérant que selon l'analyse faite par le comité d'évaluation, un pointage final a été déterminé pour chaque offre conforme ;

Considérant qu'à la suite de cette évaluation, c'est la firme AVIZO Experts-Conseils inc. qui a obtenu le plus haut pointage et que les résultats sont les suivants :

<b>ÉVALUATION DES OFFRES À L'AIDE D'UN SYSTÈME DE POINTAGE</b>	
Soumissionnaires	Pointage final
AVIZO Experts-Conseils inc.	12.206
Tétra Tech QI inc.	10.845
Artélia Canada inc.	8.438

Considérant que le prix soumis par AVIZO Experts-Conseils inc. est de 104 047,89\$, incluant les taxes applicables;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil octroie le mandat de surveillance des travaux de réfection des rues Philipsburg, Taylor, Dutch et Best (Phase 2) à la firme AVIZO Experts-Conseils inc. selon les modalités de l'appel d'offres BED20260421, des Addendas 1 et 2, ainsi que de leur soumission au prix forfaitaire de 104 047,89\$ incluant les taxes applicables.

« Je, directeur général et trésorier de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

26-05-162

**Octroi d'un contrat pour le contrôle des matériaux sur les travaux de réfection des rues Philipsburg, Taylor, Dutch et Best (phase 2)**

Considérant que la Ville de Bedford a octroyé un contrat pour la réfection des rues Philipsburg, Taylor, Dutch et Best (phase 2) ;

26-05-162  
(Suite)

Considérant qu'il y a lieu de faire un contrôle des matériaux pour assurer la qualité de l'ouvrage ;

Considérant que la Ville a publié l'appel d'offres public BED20260423 sur SEAO pour obtenir des offres de services de firmes spécialisées dans ce domaine ;

Considérant que la Ville a reçu quatre (4) offres de services considérées conformes;

Considérant que les prix soumissionnés incluant les taxes sont les suivants :

<b>Contrôle des matériaux sur les travaux de réfection des rues Philipsburg, Taylor, Dutch et Best (phase 2)</b>	
Nom du soumissionnaire	Prix de l'offre
LMT EXPERTS INC.	44 598,80\$
GROUPE ABS INC.	47 418,30\$
ENGLOBE CORPORATION	51 605,38\$
ARTÉLIA CANADA INC.	59 329,43\$

Considérant que la firme LMT EXPERTS INC. a soumis l'offre de service conforme la plus basse pour un montant de 44 598,80\$ (incluant les taxes);

Proposé par la conseillère Yvette Tétreault-Lapointe  
Appuyé par la conseillère Suzanne Plouffe  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil octroie le contrat de contrôle des matériaux à LMT EXPERTS INC. pour un montant de 44 598,80\$ (incluant les taxes applicables), selon les modalités de l'appel d'offres BED20260423 et du formulaire de soumission dûment rempli et que la résolution fasse office de contrat.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

N.M

#### **Dépôt de la liste des embauches au 5 mai 2026**

26-05-163

#### **Embauche au poste de trésorière adjointe**

Considérant le départ de la trésorière adjointe en août 2025;

Considérant que le poste était vacant et a été affiché sur différents réseaux d'offre d'emploi;

Considérant que le comité de sélection composé de Richard Joyal, directeur général et trésorier, et Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière, a retenu la candidature de Madame Catherine Lavallée;

Considérant que le projet de proposition d'embauche a été déposé au conseil;

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe  
Appuyé par le conseiller Richard Fournier  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil entérine l'embauche de Madame Catherine Lavallée à titre de trésorière adjointe, qui est entrée en fonction le 20 avril 2026, et ce, selon les modalités prévues à la proposition d'embauche.

26-05-163  
(Suite)

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

26-05-164

**Autorisation de signature d'une entente – Fin d'emploi**

Considérant le projet d'entente soumis relativement à la fin d'emploi de l'employé matricule #30 ;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Suzanne Plouffe  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise le directeur général, monsieur Richard Joyal à signer pour et au nom de la Ville de Bedford l'entente portant sur les modalités de fin d'emploi de l'employé matricule #30.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

N.M **Dépôt du Procès-verbal Zone-Éco 10 février 2026 (Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome Missisquoi**

N.M **Dépôt du Procès-verbal Zone-Éco 10 mars 2026 (Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome Missisquoi**

26-05-165

**Autorisation de tenue d'événement – Truck n Roll En Cœur**

Considérant que l'événement Truck n Roll En Coeur aura lieu à Bedford les 21, 22 et 23 août 2026 et que la tenue d'un tel événement requiert la coordination de plusieurs secteurs et services de la Ville de Bedford;

Considérant que l'organisation de l'événement nécessite l'utilisation des équipements ainsi que du personnel du service incendie de la Ville de Bedford pour la tenue de l'événement du 21 au 23 août 2026, pour une valeur de plus de 1 200 \$;

Proposé par le conseiller Richard Fournier  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise de mettre à leur disposition jusqu'à 7 toilettes chimiques en vue dudit évènement à condition que l'organisme s'occupe de la vidange et de l'entretien desdites toilettes chimiques.

Que ce conseil autorise l'utilisation des douches de l'aréna pendant l'évènement, et ce, sans frais.

Que ce conseil autorise le service et la vente de boissons alcoolisées lors des événements tenus les 21, 22 et 23 août 2026.

Que ce conseil mandate le directeur général afin de déterminer avec les organisateurs du Truck n Roll En Coeur les besoins en équipements et en ressources du service de sécurité incendie lors de la tenue de l'évènement devant avoir lieu du 21 au 23 août 2026.

ADOPTÉE

N.M

**Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi**

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi 1er mai sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

Huit (8) citoyens se sont prévalus de la période de questions concernant les sujets suivants :

- Demande d'informations sur la coupe d'arbres, les permis et la dérogation mineure du 16, rue Élisabeth.
- Possibilité d'ajouter une deuxième habitation au 14, rue Élisabeth; question sur l'absence de trottoir/bordure et le balayage de rue.
- Question sur un projet de développement à l'arrière de la rue Élisabeth.
- Début des travaux sur les rues Philipsburg, Taylor, Dutch et Best, et gestion de la circulation
- Mention d'une possible étude de la MRC sur le boisé Victoria.
- Question sur la « Chaise des générations » et son emplacement.
- Inspection des gros rebuts et gestion des encombrants sur les terrains.
- Labourage des champs à l'arrière de la rue Élisabeth et permissions requises.

26-05-166

**Levée de la séance**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette  
Et résolu à l'unanimité

Que la séance soit levée à 19h49.

ADOPTÉE

---

Claude Dubois, maire

---

Richard Joyal, directeur général et trésorier